

MUNICIPALITÉ DE MILAN

AVIS DE CONVOCATION

Date : 10 mars 2014

Heure : 19h à 20h Rencontre avec M. Claude Chabot de Chabot Pomerleau & associés
(règlement sur l'abattage d'arbres)

20h à 22h Session ordinaire

Lieu : Centre communautaire de Milan

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la session ordinaire.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 10 février 2014.
4. Rapport des élus.
5. Questions du public.
6. Administration.
 - Adoption des dépenses.
 - École La Source – Demande de financement
 - Maison des Jeunes – Rapport financier 2014
 - Offre de service pour le Spécial Construction Printemps 2014.
 - Écho de Frontenac : cahier habitation rénovation
 - Indexation des salaires à 1.2% selon Statistiques Canada.
7. Rapport de l'employé municipal.
8. Adoption du RÈGLEMENT NO. 2014-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 2005-35 AFIN DE PERMETTRE LE REMPLACEMENT DE LA SUPERFICIE MINIMALE PAR LOT L'ÉQUIVALENCE EN DENSITÉ POUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME.
9. **Inscription auprès de Transports Canada pour recevoir les rapports annuels au sujet des marchandises dangereuses transportées par les entreprises ferroviaires canadiennes** : Directives du conseil municipal sur le suivi à faire.
10. Rencontre avec le député, monsieur Ghislain Bolduc.
11. Offres de service.
12. Varia.
13. Correspondance.
14. Levée de la session ordinaire.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Procès-verbal des délibérations de la session ordinaire du 10 mars 2014, tenue au Centre communautaire de Milan, situé au 405 rang Sainte-Marie, Milan, à 20h00.

Présences : Louiselle Rouillard, Armelle Ruaudel, Nathalie Laplante, Jacques Bergeron, Richard Nadeau.

Poste vacant : Siègne no. 4

Ils forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves d'Anjou. Noëlla Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À moins d'indication contraire, Monsieur Yves d'Anjou, maire, n'utilise pas son droit de vote.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session ordinaire.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 10 février 2014.
4. Rapport des élus.
5. Questions du public.
6. Administration.
 - Adoption des dépenses.
 - École La Source – Demande de financement
 - Maison des Jeunes – Rapport financier 2014
 - Offre de service pour le Spécial Construction Printemps 2014.
 - Écho de Frontenac : cahier habitation rénovation
 - Indexation des salaires à 1.2% selon Statistiques Canada.
7. Rapport de l'employé municipal.
8. Adoption du RÈGLEMENT NO. 2014-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 2005-35 AFIN DE PERMETTRE LE REMPLACEMENT DE LA SUPERFICIE MINIMALE PAR LOT L'ÉQUIVALENCE EN DENSITÉ POUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME.
9. Inscription auprès de Transports Canada pour recevoir les rapports annuels au sujet des marchandises dangereuses transportées par les entreprises ferroviaires canadiennes.
10. Rencontre avec le député, monsieur Ghislain Bolduc.
11. Offres de service.
12. Varia.
13. Correspondance.
14. Levée de la session ordinaire.

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la session ordinaire.

2014-03-4780

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la session ordinaire soit ouverte.

Adoptée.

2. Adoption de l'ordre du jour.

2014-03-4781

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal du 10 février 2014.

2014-03-4782

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 10 mars 2014 soit adopté.

Adoptée.

4. Rapport des élus.

Aucun dossier particulier à la session ordinaire du conseil des maires.

5. Questions du public.

6. Administration.

Adoption des dépenses

2014-03-4783

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient adoptées. Administration : chèque no.749 à 790. Salaires : chèque no.949 à 970

Adoptée

École La Source de Nantes – Demande de financement

2014-03-4784

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Milan accorde un don de 200 \$ à l'École de Nantes pour financer le projet de sortie de fin d'année pour les élèves de 5^{ième} et 6^{ième} année dont sept (7) participants et participantes sont des élèves de la municipalité de Milan.

Adoptée

Maison des Jeunes – Rapport financier 2014

2014-03-4785

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le montant de 523.26\$ soit réservé pour la relance de la Maison des jeunes.

Adoptée.

2014-03-4786

Offre de service pour le Spécial Construction Printemps 2014.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'offre de publicité de MRG du Granit.

Adoptée.

Écho de Frontenac : cahier habitation rénovation

L'offre de service n'a pas été retenue.

Indexation des salaires à 1.2% selon Statistiques Canada

Point d'information

7. Rapport de l'employé municipal.

Dépôt du rapport de l'employé municipal.

8. Adoption du RÈGLEMENT NO. 2014-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 2005-35 AFIN DE PERMETTRE LE REMPLACEMENT DE LA SUPERFICIE MINIMALE PAR LOT L'ÉQUIVALENCE EN DENSITÉ POUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME.

2014-03-4787

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement lotissement no 2005-35;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Milan adopte le règlement intitulé:

« RÈGLEMENT NO 2014-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT LOTISSEMENT NO 2005-35 AFIN DE PERMETTRE LE REMPLACEMENT DE LA SUPERFICIE MINIMALE PAR LOT PAR L'ÉQUIVALENCE EN DENSITÉ POUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME », ci-dessous au long reproduit pour faire partie intégrante de la présente résolution.

RÈGLEMENT NO2014-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 2005-35 AFIN DE PERMETTRE LE REMPLACEMENT DE LA SUPERFICIE MINIMALE PAR LOT PAR L'ÉQUIVALENCE EN DENSITÉ POUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Milan a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de lotissement n° 2005-35 qui est entré en vigueur le 19 mai 2006;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser la mise en place de plus d'une résidence de tourisme par terrain;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure des normes afin de permettre la mise en place de résidences de tourisme dans le respect du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de lotissement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 18 novembre 2013;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de lotissement n° 2005-35 tel que modifié par tout ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 6.6 *Remplacement de la superficie minimale par lot par l'équivalence en densité* est ajouté et se lira comme suit :

6.6 Remplacement de la superficie minimale par lot par l'équivalent en densité.

Pour un ensemble de résidences de tourisme, lorsque autorisé, la superficie minimale par lot peut être remplacée par l'équivalent en densité (superficie globale du lot commun divisée par le nombre d'unités d'hébergement).

En aucun temps, le lotissement parcellaire du terrain commun ne pourra se faire à l'encontre des normes minimales de lotissement.

ARTICLE 3

Adopté à Milan, ce 10 mars 2014.

Yves d'Anjou, maire

Noëlla Bergeron, d.g., sec.-très.

Avis de motion :	18 novembre 2013
Adoption du premier projet de règlement :	13 janvier 2014
Assemblée publique de consultation :	28 janvier 2014
Adoption du deuxième projet de règlement :	10 février 2014
Avis de demande d'approbation référendaire :	20 février 2014
Adoption du règlement :	10 mars 2014
Certificat de conformité :	_____
ENTRÉE EN VIGUEUR :	_____

QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le dit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur .

Adoptée.

9. Inscription auprès de Transports Canada pour recevoir les rapports annuels au sujet des marchandises dangereuses transportées par les entreprises ferroviaires canadiennes : Directives du conseil municipal sur le suivi à faire.

2014-03-4788

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité de poursuivre la démarche auprès de Transport Canada.

Adoptée.

10. Rencontre avec le député, monsieur Ghislain Bolduc.

2014-03-4789

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'attendre après les élections avant d'inviter Monsieur Ghislain Bolduc à venir rencontrer le conseil municipal.

Adoptée.

11. Offres de service.
Dépôt des offres de service.

12. Reconduction du programme de revitalisation par règlement.
L'avis de motion est reporté et sera donné après étude du projet de règlement.

13. Varia.

14. Correspondance.

- Caucus régional 05-Estrie au c.a de l'UMQ.
- Demande de don de Moisson Beauce
- Colloque pour les propriétaires et les exploitants de véhicules lourds le 15 mai prochain
- Journée Québécoise l'Amitié n'a pas d'âge, soit le 25 mai prochain.

2014-03-4790

15. Levée de la session ordinaire.
Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la session ordinaire soit levée. (21H25).

Adoptée.

Yves d'Anjou, maire

Noëlla Bergeron, d.g., sec.-très.

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente session. Certificat de crédit no : 2014-03.

